

Pour contacter le service social en faveur des personnels

Les assistants-es de service social vous reçoivent en fonction de votre lieu d'affectation et sur rendez-vous, à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de leur département.

LOIRE ATLANTIQUE

Isabelle SOULARD (secteur Estuaire et Nantes)

☎ 02 51 81 74 41 / 06 35 27 65 54
isabelle.soulard1@ac-nantes.fr

Murielle BELLANGER (secteur Sud)

☎ 02 51 81 74 94
murielle.bellanger@ac-nantes.fr

Isabelle TAUPIN (secteur Nantes et Nord)

☎ 02 51 81 74 38
isabelle.taupin@ac-nantes.fr

DSDEN de la Loire-Atlantique

7 route de la Jonelière BP 72616
44326 NANTES Cedex 3

MAINE ET LOIRE

Laurence KERMORVANT

☎ 02 41 74 35 70
laurence.kermorvant@ac-nantes.fr

Odile LECHAT

☎ 02 41 74 35 58
odile.lechat@ac-nantes.fr

DSDEN du Maine-et-Loire

Cité administrative-15 bis rue Dupetit Thouars
49047 ANGERS Cedex

MAYENNE

Sophie GUERANGER

☎ 02 43 59 92 39
sophie.gueranger@ac-nantes.fr

DSDEN de la Mayenne

Cité administrative -rue Mac Donald BP 23851
53030 LAVAL Cedex 9

SARTHE

Alain POTTIER

☎ 02 43 61 58 77
ce.asp72lemans@ac-nantes.fr

Marinette DUCHENE

☎ 02 43 61 58 80
ce.asp72nord@ac-nantes.fr

DSDEN de la Sarthe

Cité administrative-19 bd Paixhans-CS 50042
72071 LE MANS

VENDEE

Jean Christophe DUBOIS (secteur sud)

☎ 02 51 45 72 60
jean-christophe.dubois@ac-nantes.fr

Marie CHARRIER (secteur nord)

☎ 02 53 88 25 16
marie.charrier3@ac-nantes.fr

DSDEN de la Vendée

Cité administrative Travot BP777
85020 LA ROCHE SUR YON Cedex



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Le service social en faveur des personnels de l'Éducation nationale



Académie de Nantes

www.ac-nantes.fr

Le service social en faveur des personnels de l'Éducation nationale

Un service social spécialisé du travail

Il s'adresse

➔ à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, titulaires ou contractuels.

Qu'ils soient

➔ Enseignants, publics et privés, 1^{er} et 2nd degré

➔ Personnels non enseignants du secteur public :

- Personnel d'éducation, de surveillance et d'orientation
- Personnels d'encadrement, et personnel IATOSS (ingénieur, administratifs, technique, personnels de santé et sociaux)

➔ En activité (en poste ou en congé)

➔ Retraités de l'enseignement public (aides financières uniquement)

➔ Les ayants cause (d'un agent décédé pour lesquels des droits sont ouverts)

À votre écoute

L'assistant-e de service social vous reçoit à votre demande

➔ Examine, avec vous, les éléments de votre situation personnelle (travail, santé, vie privée...);

➔ Vous informe, vous oriente et vous accompagne dans l'accès à vos droits (sociaux et professionnels) : action sociale, congés maladie, handicap...;

➔ Instruit, avec vous, différents dossiers et relaie vos demandes : postes adaptés, mutation, aides financières ;

➔ Vous accompagne dans votre vie professionnelle (installation, adaptation du poste de travail, souffrance au travail, difficultés professionnelles) et exerce un rôle de médiation entre vous et l'institution ;

➔ Participe à la politique sociale de l'institution. Il peut être amené à intervenir à la demande de l'administration.

L'assistant-e de service social est soumis-e au secret professionnel conformément à l'article 226.13 du code pénal.

L'assistant-e de service social effectue des liaisons avec :

- Les Directions des Ressources Humaines (DRH) ;
- Les services gestionnaires ;
- Le service médical des personnels ;
- Les conseillères mobilité carrière ;
- Les partenaires externes.

Pour en savoir plus

sur le service social en faveur des personnels,

vous pouvez consulter la rubrique

"Personnels et recrutement"

sur le site de l'académie de Nantes :

www.ac-nantes.fr

